

## FICHE REPERE 1

### Quelles sont les personnes ressources à mobiliser ?

#### Les rôles et missions des partenaires de l'emploi, de la santé et du handicap

➤ **L'AGEFIPH** : Association pour la Gestion du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées, elle a pour objet favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Informer, Conseiller, et Financer.

- ✓ **Personne handicapée** : Elle apporte des services et financières pour la formation, l'insertion, le maintien.
- ✓ **Employeur** : Elle finance tout ou partie des dépenses permettant à l'employeur d'aménager un poste et les lieux de travail.
- ✓ **Employeur** : Elle accompagne les entreprises dans la des ressources humaines et la mise en œuvre en faveur de l'emploi de personnes handicapées

**Pour toutes informations :** [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

**Pour prendre connaissance l'offre de services et les financières de l'AGEFIPH :**

[www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-03/Metodia%20F%C3%A9vrier%202020\\_0.pdf](http://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-03/Metodia%20F%C3%A9vrier%202020_0.pdf)

#### **Exemple d'action :**

Mise en œuvre d'un accord ou d'une convention d'une entreprise avec l'AGEFIPH pour mener déployer une politique RH d'insertion de personnes handicapées

**contacter le service d'accompagnement des entreprises :**

[entreprises@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises@agefiph.asso.fr)

de  
Son rôle:  
des aides  
d'équiper  
gestion  
d'actions

**aides**

[www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-](http://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2020-03/Metodia%20F%C3%A9vrier%202020_0.pdf)

➤ **Le Cap Emploi** : Les conseillers du Cap emploi sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, de la mise en emploi, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation des handicap. A travers des suivis individualisés :

- ✓ Ils orientent vers les aides et dispositifs existants
- ✓ **Personne handicapée** : Ils accompagnent dans la définition du projet, dans la gestion du projet de formation, dans la recherche d'emploi ou dans la recherche de solutions dans le cadre du maintien en emploi
- ✓ **Employeur** : Ils accompagnent dans leur projet de recrutement et de maintien des personnes en situation de handicap.

**Exemple d'action :** Recherche de solutions de maintien en emploi en lien avec le médecin du travail et accompagnement à la mise en œuvre d'un dossier de demande de subvention pour une aide financière pour adapter le poste de travail ou le véhicule d'une personne handicapée.

**Pour toutes informations :** [www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org) (CHEOPS étant le réseau des Cap emploi)

➤ **Le Pôle Emploi** : Dans le cadre de sa mission de service public, les conseillers du Pôle Emploi sont en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et répond aux besoins de recrutement des entreprises.

- ✓ **Personne handicapée** : Dans le cadre du rapprochement avec les services du Cap Emploi, des conseillers formés au handicap peuvent aussi accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap. Le lieu unique d'accompagnement permettra également un regard croisé sur les situations et la recherche du meilleur interlocuteur.
- ✓ **Employeur** : Les conseillers « relation entreprises » sont chargés de vous guider et conseiller à travers la gamme de solutions proposées par Pôle emploi.

**Pour toutes informations :** [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

- **Le service de Santé au Travail** : En adhérant à l'un de ces services interentreprises, l'entreprise bénéficie de l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
  - ✓ **Personne handicapée** : le médecin du travail conseille et évalue la compatibilité entre l'état de santé et les contraintes du poste de travail et détermine les aménagements nécessaires.
  - ✓ **Employeur** : l'équipe pluridisciplinaire intervient au sein de votre entreprise pour réaliser des évaluations des situations de travail, identifier des mesures de compensation.
  
- **La MDPH** : La Maison Départementale des Personnes Handicapées a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de la personne en situation de handicap et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.
  - ✓ **Personne handicapée** : elle les accompagne dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.
  - ✓ **Exemple d'action** : le dossier de demande de RQTH est évalué au sein de la CDAPH.

**Pour toutes informations** : [www.mdph.fr](http://www.mdph.fr)
  
- **OPCO Mobilités** : Cet opérateur de compétences dédié à la branche Transport & Logistique est un organisme bénéficiant de l'agrément du ministère du Travail. Il accompagne la formation professionnelle par le financement de l'apprentissage et l'accompagnement des PME et branches professionnelles en matière de formation.
 

OPCO Mobilités met aussi à votre disposition sur son site internet des vidéos de témoignages d'entreprises du secteur transport & logistique, un E-learning et des fiches OPCO Mobilités sur le handicap.

**Pour toutes informations** : [www.opcomobilites.fr](http://www.opcomobilites.fr)
  
- **Le service social de la CARSAT** participe, avec l'appui de son réseau de partenaires, à l'élaboration et à la mise en place de réponses sociales individuelles et collectives adaptées aux besoins des personnes fragilisées par la maladie, le handicap ou l'accident.
 

**Personne handicapée** : un assistant du service social informe et conseille sur l'accès au soin et le droit à la santé pour prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir l'autonomie.

**Pour toutes informations** : appeler le 36 46
  
- **Comète France** au sein d'un réseau national d'établissements de soins de suite et de réadaptation spécialisés, Les équipes proposent un accompagnement socioprofessionnel aux personnes hospitalisées au sein d'un établissement/service de Soins, Suite et Réadaptation (SSR).
  - ✓ **Personne handicapée** : l'équipe pluridisciplinaire initie précocement une dynamique professionnelle pour sécuriser les parcours des publics hospitalisés, dont l'état de santé est susceptible de remettre en question l'insertion professionnelle.

**Plus toutes informations** : [www.cometefrance.com](http://www.cometefrance.com)

**CONSULTER L'ANNUAIRE DES PARTENAIRES** du handicap, pour identifier vos interlocuteurs locaux : [www.agefiph.fr/annuaire](http://www.agefiph.fr/annuaire)